

MONTREAL – Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) entend réclamer des explications à la direction de Postes Canada pour mieux comprendre comment cette organisation traite les personnes avec des limitations qui n'auront bientôt plus accès à la livraison à domicile.

La semaine dernière, la société d'État a fait parvenir des questionnaires à des gens qui avaient exprimé des inquiétudes par rapport à leur capacité de se déplacer pour aller récupérer leur courrier dans une boîte communautaire.

Par voie de courriel, la conseillère principale en communication du CPVP, Valerie Lawton, a indiqué à La Presse Canadienne que «ces formulaires semblent soulever des questions quant à la quantité et à la nature des renseignements personnels demandés».

Mme Lawton a également écrit que son organisation «n'a pas été consultée par Postes Canada» avant l'expédition de ces documents.

Même si le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada n'a pas encore reçu de plainte à ce sujet, il entend communiquer avec la société d'État «pour obtenir de plus amples détails».

En entrevue à La Presse Canadienne, la porte-parole de Postes Canada, Anick Losier, a expliqué que les questionnaires visaient simplement à en savoir un peu plus sur l'état de santé des clients qui préoyaient rencontrer des difficultés avec le système des boîtes communautaires pour être éventuellement en mesure de leur proposer une «solution alternative».

Elle a reconnu que certaines personnes âgées, malades ou handicapées pourraient être tenues de présenter un certificat médical pour prouver leurs dires.

Même si Mme Losier a rapidement précisé que ce scénario ne se produirait que «dans de très

rares cas», le secrétaire du Collège des médecins du Québec n'a pas semblé rassuré.

Alors qu'il était interviewé par La Presse Canadienne, le docteur Yves Robert a déclaré que «lorsqu'on fait face à une décision de nature administrative où il faut tenir compte de contingences liées à des conditions de santé, il y a toujours un fonctionnaire quelque part qui va avoir l'idée brillante de réclamer un certificat médical».

Il a poursuivi en lançant «que le problème avec ça c'est que ça ne diminue pas ces demandes-là, (mais qu'au contraire) elles augmentent avec le temps».

Il a spécifié que généralement, les professionnels de la santé qui «sont sollicités sont des médecins de famille déjà débordés».

Yves Robert a déploré que, dans certains cas, des omnipraticiens doivent passer «jusqu'à 30 pour cent de leur temps uniquement pour remplir des papiers» exigés par un «fonctionnaire quelconque».

À son avis, ces tâches administratives sont exécutées tandis que des «patients qui ont des besoins médicaux» pressants pâtissent.

Il a martelé qu'«à toutes les fois qu'un fonctionnaire pense à demander un certificat médical, il vient d'ajouter un fardeau supplémentaire» sur les épaules d'un médecin.

D'un ton dépité, il a conclu en disant qu'invariablement, les «coûts associés à la production de ces certificats médicaux sont assumés par le système de santé».

Cet article [Des critiques envers Postes Canada pour sa gestion des clients avec limitations](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Des critiques envers Postes Canada pour sa gestion des clients avec limitations

Écrit par L'actualité

Mercredi, 13 Août 2014 22:25 -

Consultez la source sur Lactualite.com: [Des critiques envers Postes Canada pour sa gestion des clients avec limitations](#)